



79^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Dialogue interactif informel sur le thème « Une enfance dans la dignité : éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement forcé et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés »

New York, le 13 mai 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse vous remercie pour l'organisation de ce dialogue interactif et les panelists pour leurs interventions.

À l'aube de l'échéance de la cible 8.7 des Objectifs du développement durable, le chemin vers l'élimination effective du travail des enfants dans toutes ses formes est encore long. La Suisse reste préoccupée par le nombre d'enfants astreints au travail, estimé à 160 millions – soit un enfant sur dix à travers le monde. Entre 250'000 et 300'000 enfants sont actuellement utilisés de force dans des conflits armés.

Pour construire un monde véritablement libre de tout travail des enfants, la Suisse appelle au respect du droit international dans ce domaine et à une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes et à tous les niveaux.

Monsieur le Président,

Permettez-moi à cet égard de donner quelques exemples de l'engagement de la Suisse au niveau national et international :

Cet engagement allie mesures législatives et initiatives volontaires. Depuis 2022, la législation nationale établit une obligation de diligence raisonnable en matière de travail des enfants pour les entreprises basées en Suisse. En outre, les entreprises sont encouragées à développer leur diligence raisonnable au-delà des exigences légales minimales à travers des mesures de

sensibilisation et de soutien mises en œuvre dans le cadre de son Plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme. La Suisse soutient également des initiatives multipartites sectorielles ainsi que des réseaux d'entreprises internationaux, comme la *Child Labour Platform*, qui favorisent la production de connaissances, l'échange de bonnes pratiques, la recherche de solutions communes et la mise en œuvre d'actions collectives. Grâce à leur approche intégrée et collaborative, ces initiatives contribuent à remédier aux causes profondes du travail des enfants. Cette approche multipartite est aussi au cœur de certains projets de coopération au développement financés par la Suisse visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes de valeur globales.

Enfin, la Suisse s'engage fortement dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation forcés des enfants dans les conflits armés, qui constitue l'une des six violations graves identifiées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Ainsi, elle soutient le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés. La Suisse plaide activement pour la ratification universelle du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. En outre, elle encourage l'adhésion à des instruments visant à prévenir leur recrutement ou utilisation, tels que les Principes de Paris ou de Vancouver. Enfin, la Suisse soutient des projets destinés à renforcer le respect et la protection des enfants dans les situations de conflits. À cet égard, elle collabore avec l'organisation non gouvernementale Appel de Genève qui dialogue avec les groupes armés pour qu'ils s'engagent à ne pas recruter ou utiliser des enfants.

Monsieur le Président,

La paix et le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits humains, sont la meilleure protection pour les enfants. La problématique du travail des enfants ne saurait être résolue à travers des efforts isolés. Il est donc urgent de renforcer la collaboration entre les Etats, en impliquant toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et les parties à des conflits armés.

Je vous remercie.